



Bulletin info-contact APPQ

Association des policières et policiers provinciaux du Québec

CHAMBRE HYPERBARE

Lors du Congrès des délégués de 2016, j'ai proposé à l'assemblée que la levée de fonds annuelle serve à faire l'achat d'une chambre hyperbare et la rendre accessible à nos membres.

Il faut savoir que les traitements en chambre hyperbare ne sont pas couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) et notre assurance collective.

Dans le but d'alléger le fardeau de nos membres et de faciliter l'utilisation en réduisant les temps de déplacement des utilisateurs, l'APPQ, par le biais du Fonds humanitaire et de la générosité de l'assemblée des délégués, a procédé à l'achat d'une chambre.

Depuis septembre 2016, cette chambre est mise à la disposition de nos membres sous certaines conditions d'utilisation qui seront expliquées aux membres demandeurs.

Les demandes seront traitées selon leur date d'entrée et la logistique de déplacement de la chambre.

La mise en place d'un tel projet est unique de la part d'une association syndicale. Encore une fois, votre Association innove dans les services offerts à ses membres.

Vous pouvez faire une demande d'utilisation en communiquant avec moi par courriel (rolland@appq-sq.gc.ca).

Après le 20 novembre 2016, les demandes devront être adressées à mon successeur, M. Alphée Simard (simard@appq-sq.gc.ca).

Daniel Rolland

Vice-président en Santé et sécurité au travail
et aux ressources matérielles